LE POINT DE VUE

Réindustrialiser la France grâce aux pôles de compétitivité

de **Thomas Courbe**

A l'heure où Bruno Le Maire, Roland Lescure et Carole Delga lancent la nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité (2023-2026), l'état des lieux de la période qui s'achève souligne l'efficacité de cet outil de notre politique d'innovation.

Sous l'impulsion de l'Etat et des régions, les pôles ont réussi leur première mission : faire émerger des projets d'innovation collaborative. Ils structurent l'écosystème d'innovation sectoriel français d'où émergeront les champions de demain.

A titre d'exemple, le pôle Bioeconomy for Change a participé à la genèse du projet de bioraffinerie d'Afyren Neoxy, qui offre des solutions alternatives aux acides pétro-sourcés. Ils ont bâti des partenariats européens à l'instar de Minalogic, cofondateur de l'Alliance Silicon Europe, qui réunit plus de 2.000 acteurs de l'industrie et de la recherche dans neuf pays européens, et impliquée dans la définition du Chips Act européen.

Les pôles sont des moteurs d'innovation et de compétitivité. Une étude de la direction générale des entreprises sur les PME ayant adhéré à un pôle de compétitivité entre 2013 et 2016 montre sur la période une croissance des effectifs et du chiffre d'affaires supérieure respectivement de 24 % et de 36 % par rapport à un groupe d'entreprises aux caractéristiques identiques non adhérentes. L'effet d'entraînement des aides perçues est parmi les plus importants des dispositifs d'incitation à la recherche et l'innovation avec une hausse de 2,8 euros par euro d'aide publique. Si entre 70 % et 90 % des entreprises continuent d'adhérer à ce réseau pour bénéficier de l'expertise traditionnelle des pôles, ceux-ci ont adapté leurs services. Ils organisent des événements de rapprochement entre entreprises et investisseurs, accompagnent les levées de fonds ou mutualisent la veille technologique, comme EuraMaterials qui a aidé le consortium Essial, développant des lasers innovants pour l'amélioration des matériaux, à identifier des opportunités de marché.

Les pôles continuent d'attirer de nouvelles entreprises, les adhésions de moins de cinq ans représentant un adhérent sur deux en 2021. Les pôles attirent des membres de plus en plus éloignés de leur implantation géographique, signe d'un rayonnement réussi. Le pôle Axelera a ainsi accompagné le projet GreenH2Atlantic, qui réunit 13 partenaires dont 4 Français autour d'Engie pour mettre au point un processus de production d'hydrogène vert en associant des industriels locaux, comme McPhy pour les électrolyseurs et le CEA-Liten pour l'électronique de puissance. Dans le cadre de la nouvelle phase qui s'ouvre, les pôles devront aller au-delà de l'innovation pour contribuer à la réindustrialisation de la France. Ils doivent renforcer les synergies entre régions et les liens avec les autres acteurs locaux de l'innovation. Ils pourront participer aux comités stratégiques de filières comme ID4Mobility dans la filière automobile pour y accompagner les sous-traitants vers l'électrique. La croissance du nombre d'adhérents leur permettra de renforcer les actions de mise en relation entre membres et entre filières pour trouver des synergies à l'image d'Aerospace Valley et de Mer Méditerranée dans l'aéronautique, le spatial et le maritime.

Les pôles ont réussi leur première mission : faire émerger des projets d'innovation collaborative.

Enfin, l'un des objectifs stratégiques de cette prochaine phase sera le déploiement du plan d'investissement France 2030, lancé par le président de la République en octobre 2021. Plusieurs lauréats ont pu compter sur leur pôle pour leur projet et obtenir un soutien de l'Etat, comme Mecaware avec l'appui de Team2 en matière de gestion des déchets et de recyclage des batteries. Avec les régions qui pilotent les pôles au quotidien et qui ont joué un rôle dans l'élaboration de cette nouvelle phase, la direction générale des entreprises s'appuiera sur les pôles pour industrialiser les innovations contribuant au verdissement et à la compétitivité de notre économie.

Thomas Courbe est directeur général des entreprises au ministère de l'Economie et des Finances.